

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°26-2023-078

PUBLIÉ LE 5 MAI 2023

Sommaire

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Agriculture

26-2023-05-04-00001 - Arrêté de composition de la CDOA (4 pages)

Page 3

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2023-05-04-00001

Arrêté de composition de la CDOA



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

portant modification de la composition
de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles R313-1 à R313-8 du Code Rural,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté préfectoral n°26-2019-02-14-001 du 14 février 2019 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein des commissions et organismes départementaux,

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2019-03-26-003 du 26 mars 2019 portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture,

VU les propositions de délégation,

SUR proposition de Mme la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

ARRÊTE

Article 1

La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture est placée sous la présidence de M. le Préfet de la Drôme ou de son représentant et comprend :

- Le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- Un Président d'établissement public de coopération intercommunale ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires de la Drôme ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Finances Publiques ou son représentant,
- Trois représentants de la Chambre d'Agriculture dont un au titre des coopératives agricoles :
 - M. Jean-Pierre ROYANNEZ, titulaire
 - Mme Nathalie GRAVIER, suppléante
 - M. Thierry AGERON, suppléant
 - M. Pierre COMBAT, titulaire
 - M. Yves FEYDY, suppléant
 - M. Jean-Michel COTTE, suppléant

- Mme Catherine DAVIN, titulaire au titre des coopératives agricoles
 - M. Serge BON, suppléant
 - M. François MONGE, suppléant
- Le Président de la caisse de Mutualité Sociale Agricole ou son représentant
- Deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture dont un au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives, l'autre au titre des entreprises coopératives :
 - M. Enzo MAGNO, titulaire (au titre des non coopératives)
 - Second titulaire non désigné
- Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées :
 - Mme Sandrine ROUSSIN, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, titulaire
 - M. Jean-François GIGUEL, Fédération départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles, suppléant
 - M. Grégory CHARDON, Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles, suppléant
 - M. Maxime MEJEAN, Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles, titulaire
 - M. Florent CASTRY, Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles, suppléant
 - M. Grégory MALSAN, Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles, suppléant
 - M. Jordan MAGNET, Jeunes Agriculteurs de la Drôme, titulaire
 - M. Yvan JARNIAS, Jeunes Agriculteurs de la Drôme, suppléant
 - M. Quentin Bulinge, Jeunes Agriculteurs de la Drôme, suppléant
 - M. Henry VIGNON, Jeunes Agriculteurs de la Drôme, titulaire
 - M. Quentin Bulinge, Jeunes Agriculteurs de la Drôme, suppléant
 - M. Yvan JARNIAS, Jeunes Agriculteurs de la Drôme, suppléant
 - Mme Laure CHARROIN, Confédération Paysanne, titulaire
 - M. David BUISSON, Confédération Paysanne, suppléant
 - Mme Sonia TONNOT Confédération Paysanne, suppléante
 - M. Raphaël LORNAGE, Confédération Paysanne, titulaire
 - M. Thierry PERROT-MINOT, Confédération Paysanne, suppléant
 - Mme Christine RIBA, Confédération Paysanne, suppléante
 - M. Bruno GRAILLAT, Coordination Rurale de la Drôme, titulaire
 - M. Pierre-Alban OLENDER, Coordination Rurale de la Drôme, suppléant
 - M. Fabrice CURTIL, Coordination Rurale de la Drôme, suppléant

- M. Fabrice NEMES, Coordination Rurale de la Drôme, titulaire
 - M. Joris MIACHON, Coordination Rurale de la Drôme, suppléant
 - M. Vincent MARCE, Coordination Rurale de la Drôme, suppléant
- Un représentant des salariés agricoles :
 - • Titulaire non désigné
 - Suppléant non désigné
- Deux représentants de la distribution des produits agro-alimentaires dont un au titre du commerce indépendant de l'alimentation :
 - M. Lionel WOLBERG, titulaire
 - Second titulaire non désigné
- Un représentant du financement de l'agriculture :
 - Mme Catherine DE ZANET, Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, titulaire
 - M. Antoine CESSIEUX, Crédit Mutuel, suppléant
- Un représentant des fermiers métayers :
 - M. Bruno DARNAUD, section des fermiers métayers F.D.S.E.A, titulaire
 - M. Patrick CHIROUZES, section des fermiers métayers F.D.S.E.A, suppléant
 - M. Adelin MARCHAUD, section des fermiers métayers F.D.S.E.A, suppléant
- Un représentant des propriétaires agricoles :
 - Titulaire non désigné
 - Suppléant non désigné
- Un représentant de la propriété forestière :
 - M. André AUBANEL, titulaire
 - M. Stéphane GRULOIS, suppléant
- Deux représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement :
 - M. Louis GRANIER, Ligue de Protection des Oiseaux et de la Biodiversité, titulaire
 - Suppléant non désigné
 - M. Christian CHAILLOU, Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, titulaire
 - M. Michel SANJUAN, Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, suppléant
 - M. Jean-Marc DUCOIN, Fédération Départementale de la Pêche, suppléant
- Un représentant de l'Artisanat :
 - Mme Isabelle JEUNE, titulaire
 - Mme Marie-Pierre TEYSSIER, suppléante
- Un représentant des consommateurs :
 - Titulaire non désigné
 - Suppléant non désigné

- Deux personnes qualifiées :
 - M. Valery MARTINEAU, Agribiodrôme
 - M. Francis CHAUMEL, Cerfrance Drôme - Vaucluse
- A titre d'experts permanents et à titre consultatif :
 - M. Damien BERTRAND, Directeur du Service Départemental de la SAFER
 - M. Antonin DELISLE, responsable du service Développement Agricole, Agroalimentaire et Bois au Conseil Départemental
 - M. Sylvain BELLE, Conseiller Cerfrance Drôme -Vaucluse

Article 2

L'arrêté préfectoral modificatif n°26_2022_09_23_00001 du 23 septembre 2022 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP 1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Mme la secrétaire générale de la préfecture, Mme la directrice départementale des territoires, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Valence, le 4 MAI 2023

La préfète,



Elodie DEGIOVANNI